RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

ARRÊTÉ du 24 janvier 2023

fixant les résultats des élections pour le renouvellement partiel des membres du conseil national de l'ordre des vétérinaires

Le ministre de l'agriculture et la souveraineté alimentaire ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 242-4-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 juin 2022 fixant la date des élections pour le renouvellement partiel du conseil national de l'ordre des vétérinaires ;

Vu le procès-verbal du 21 novembre 2022 portant le renouvellement des membres du conseil national de l'ordre des vétérinaires ;

ARRÊTE

Article 1er

Conformément à l'article R. 242-4-1 susvisé fixant le nombre de conseillers nationaux au nombre de 14, le nombre de poste à pourvoir est de sept.

Article 2

Le procès-verbal du dépouillement des résultats des élections pour le renouvellement des membres du conseil national de l'ordre des vétérinaires du 21 novembre 2022 donne la liste des conseillers élus mentionnés ci-après, par ordre alphabétique :

- Faustine CANONGE ;
- Christophe HUGNET ;
- François JOLIVET ;
- Matthieu MOUROU ;
- Jean-Marc PETIOT ;
- Éric VANDAELE ;
- Marc VEILLY.

Article 3

La directrice générale de l'alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le 24 janvier 2023,

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Pour le ministre et par délégation, la directrice générale adjointe

E.SOUBEYRAN

EMMANUELLE SOUBEYRAN ID

Signature numérique de EMMANUELLE SOUBEYRAN ID
Date : 2023.01.24 21:15:51 +01'00'